
Etaient présents : Messieurs Patrice LÉCUREUIL, Emmanuel PERIN, Georges FOURDRINIER, Léon DELWART, Patrick BACH, Michel BONIGAL, Alain FOUCHÉ, Joël BORGET et Madame Muriel EVAIN-BUSSER.

Monsieur Patrick BACH a été nommé secrétaire de séance.

2013/238 - Approbation Procès verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2013

Lecture faite et sans observation à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, le Procès Verbal du jeudi 28 mars 2013 est approuvé à l'unanimité, à savoir :

0 voix Contre, 0 abstention, et 9 voix Pour.

2013/239 - Délibération sur modifications statuts Syndicat « Cavités 37 »

Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'adhésion des communes de LA CELLE GUENAND, de LIGNIERES DE TOURAINNE et de LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Vu les délibérations en date du 14 mars et 21 mars 2013 du Syndicat Intercommunal Cavités 37 acceptant l'adhésion des communes de LA CELLE GUENAND, de LIGNIERES DE TOURAINNE et de LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE.

Vu les dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales invitant chaque commune du Syndicat à se prononcer sur cette adhésion

Accepte à l'unanimité l'adhésion des communes de LA CELLE GUENAND, de LIGNIERES DE TOURAINNE et de LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

2013/240 - Communication de Monsieur le Maire sur dispositions prises en application des articles L.2122- 22 et L. 2122- 23 du CGCT.

Monsieur le Maire rend compte des diverses décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT depuis le précédent Conseil Municipal du 28 mars 2013 à savoir :

- La participation 2013 au Syndicat du Transport scolaire du Lochois d'un montant de 182.40 € imputé au compte 6554.
- La contribution 2013 au Fond de Solidarité Logement du Conseil Général d'un montant de 0.25 € par habitant soit 114 € imputé au compte 6554.
- La commande auprès des Ets MANUTAN d'un aspirateur 7L pour la mairie d'un montant de 265.51 € imputé au compte 2188.
- La commande auprès des Ets Pyro-Fêtes du feu d'artifice du 14 juillet 2013 (fourniture et prestation de tir) d'un montant de 2820 € imputé au compte 6232
- La commande auprès des Ets DESAUTEL d'extincteurs et de plans d'évacuations pour future Salle Polyvalente, d'un montant de 1179.59 € imputé au compte 21568/148
- La signature du contrat de prestation avec l'orchestre Alliance pour le bal du 14 juillet 2013, d'un montant de 750 € imputé au compte 6232
- La signature de la convention de participation 2013 au service jeunesse de la Communauté de Communes de Montrésor d'un montant de 3636.00 € imputé au compte 6554.

- L'acceptation du devis 12/1029 des Ets PERRAULT pour des travaux de restauration soubassement autel bas-côté nord de l'église d'un montant de 2809.44 € imputé au compte 615221
- L'acceptation du devis 12/1030 de l'Ets PERRAULT pour la réalisation de divers travaux de réfection sur l'Agence Postale Communale d'un montant de 1189.84 € imputé au compte 615221
- L'acceptation du devis 12/1031 de l'Ets PERRAULT pour la réalisation de divers travaux de réfection sur le logement communal au 1 rue Agnès Sorel d'un montant de 4301.35 € imputé au compte 615223
- L'acceptation du devis de l'Ets BRAULT pour la réfection de la cuisine du logement au 5 rue du stade d'un montant de 890.40 € imputé au compte 615223
- La commande aux Ets BOLLORE de 1000 L de GNR pour le tracteur d'un montant de 843.18 € et 1000L de GASOIL pour le car scolaire d'un montant de 1292.88 € imputé au compte 60622
- La commande aux Ets BOLLORE de 1000 L de fioul pour l'école d'un montant de 819.26 € imputé au compte 60621
- L'achat aux Ets DECOLUM de 2 nouvelles guirlandes Led de 50m chacune pour l'illumination des 2 sapins extérieurs d'un montant de 202.36 € imputé au compte 21578
- Le renouvellement du contrat annuel d'hébergement + assistance technique du logiciel bibliothèque auprès de PMB Services pour un montant de 807.55 € imputé au compte 6156.
- L'acceptation du devis 130079 de l'Ets LEFRERE pour l'installation d'un compteur énergie au cabinet médical d'un montant de 649.43 € imputé au compte 2158
- L'acceptation du devis 1302313 de l'Ets ALPHACLIM37 pour le remplacement des moteurs de la ventilation Salle Socioculturelle et de la carte mère d'un montant de 2220.08 € imputé au compte 6156
- L'acceptation du devis 130215.0248 de l'Ets MSE pour le remplacement de 9 paliers au poste de refoulement d'un montant de 19853.60 € imputé au compte 61523
- L'acceptation du devis 2013/11 du Bureau d'Etudes et Infrastructures BEI pour le suivi de maîtrise d'œuvre du programme voirie 2013 d'un montant de 6219.20 € imputé au compte 2315 opération 154
- La commande de 3 panneaux de rue « St Jacques » auprès de la Sté S.E.S pour un montant de 405.80 € imputé au compte 2152 faisant suite à de multiples sollicitations de la part de quelques riverains.

2013/241 - Dispositions financières : Décision Modificative au Budget Primitif.

A-Subventions aux organismes de droit privé

Monsieur le Maire présente 3 nouvelles demandes de subvention pour l'année 2013 :

- Le foyer Socio-Educatif du collège de Montrésor sollicite une subvention pour les 16 élèves inscrits. Le bilan financier 2011/2012 est joint à la demande.
- L'École de Musique de Luzillé sollicite une subvention pour l'élève inscrit et un musicien de l'harmonie
- L'Association du Musée du Veneur pour l'organisation de la Fête Chasse et Nature du 1^{er} septembre 2013 à Montpoupon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité soit, 0 voix contre, 0 abstention, 9 voix Pour : 250 € au Foyer Socio-éducatif du Collège de Montrésor, 100 € à l'école de musique de Luzillé et à titre exceptionnel 250 € supplémentaire au Musée du Veneur pour l'organisation de la Fête de la Chasse et Nature du 1^{er} septembre prochain à Montpoupon.

B- Décision Modificative N°1

En fonctionnement :

Vu les disponibilités financières au chapitre 011-article 61522 Bâtiments et à l'article 6238 Divers

Vu les besoins de crédits à l'article 6574 Subvention à Organismes de Droit Privé suite à des demandes de subventions, à l'article 6122 Crédit Bail Mobilier pour le véhicule électrique commandé, à l'article 60621 Combustibles, à l'article 6218 Autre personnel extérieur et à l'article 6714 Bourses et prix.

En investissement :

Vu les disponibilités financières au chapitre 23-article 2313/153 Plan Accessibilité Voirie Espaces publics

Vu les besoins de crédits au chapitre 21-article 21571 Matériels Voirie pour l'achat d'un broyeur rotatif et en 2182 Matériel de transport pour les équipements accessoires liés à la signalisation du KANGOO électrique.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la **décision modificative N°1** suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

DÉSIGNATION	AUGMENTATION CREDITS OUVERTS	DIMINUTION CREDITS OUVERTS
D 61522 Entretien des Bâtiments		13 600.00 €
D 6238 Divers		1 050.00 €
TOTAL D 011 Charges à Caractère général		14 650.00 €
D 6574 Subv. Fonct. Organismes Droit Privé	750.00 €	
TOTAL Chapitre D 65 Autres Charges de gestion courante	750.00 €	
D 6122 Crédit Bail Mobilier	5 600.00 €	
D 60621 Combustibles	1 000.00 €	
TOTAL D 011 Charges à Caractère général	6 600.00 €	
D 6218 Autre Personnel Extérieur	7 000.00 €	
TOTAL Chapitre D 012 Charges de personnel et frais assimilés	7 000.00 €	
D 6714 Bourses et prix	300.00 €	
TOTAL Chapitre D 67 Charges Exceptionnelles	300.00 €	
TOTAUX	14 650.00 €	14 650.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

DESIGNATION	OUVERTURE CREDITS	DIMINUTION CREDITS OUVERTS
D 2313 / 153 Plan Accessibilité Voirie Espaces publics		15 000.00 €
TOTAL D23 Immobilisations en Cours		15 000.00 €
D 21571 Matériels Voirie - BROYEUR ROTATIF	7 500.00 €	
D 2182 Matériel de transport - Access. Kangoo ZE	7 500.00 €	
TOTAL D 21 Immobilisations Cooporelles	15 000.00 €	
TOTAUX	15 000.00 €	15 000.00 €

Après en avoir délibéré et par 9 voix Pour, 0 Contre et 0 Abstention la décision modificative N° 1 est approuvée par le Conseil Municipal.

C- Informations

Monsieur le Maire communique pour information, le montant de la Dotation Nationale de Péréquation s'élevant pour l'année 2013 à 0€ et le montant de la Dotation Forfaitaire des Communes s'élevant pour l'année 2013 à 92 390 €.

2013/242 - Exploitation Salle Polyvalente

Monsieur P.BACH informe de l'état d'avancement des travaux de la salle polyvalente et demande à l'assemblée délibérante comment elle envisage la future exploitation de la salle à son achèvement, à quels tarifs ? Ouverte à qui ?...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à l'unanimité:

- d'ouvrir gratuitement la location aux associations communales dès lors qu'un représentant légal est le demandeur identifié.
- d'ouvrir gratuitement la location aux groupes ou organismes tels que les syndicats agricoles, de chasse... dès lors qu'un représentant légal sera le demandeur.
- d'ouvrir la location aux entreprises demanderesses moyennant un forfait équivalent au coût de 2 heures de ménage.
- De diriger toutes les autres formes de demandes vers la Salle Socioculturelle qui est adaptée à toutes fonctions.
- De faire installer une alarme à l'identique de l'équipement du bâtiment de la mairie.
- De rédiger un règlement d'utilisation de la salle polyvalente

Monsieur Patrick Bach se propose d'en assurer la régie jusqu'en mars 2014.

Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité par 9 voix Pour, 0 abstention, 0 voix contre.

2013/243- Etat avancement travaux intégration Communauté de Communes de Bléré Val de Cher : prises de nouvelles compétences : eau, voirie, instruction urbanisme ... Composition du Conseil Communautaire a/c de mars 2014.

1. Prises de nouvelles compétences :

- **EAU** : Monsieur le Maire informe que l'étude prospective sur l'opportunité et les conséquences d'un regroupement des compétences « Eau » et « Assainissement » entre dans sa 3^{ème} et dernière phase avec une réunion programmée le 31 mai 2013 à 10h00 en Mairie de La Croix en Touraine. Toutefois, plusieurs communes semblent opposées au projet en l'état actuel.
- **VOIRIE** : Monsieur le Maire informe qu'une étude est en cours par le Cabinet KPMG sur la pertinence de dissolution du Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher en charge de divers travaux de voirie sur le territoire Blérois. Un état des lieux du Matériel et des personnels a été réalisé et Monsieur le Maire propose de participer aux futures réunions d'étude qui auront lieu.
- **URBANISME** : Monsieur le Maire informe qu'un projet de mutualisation des services d'urbanisme des communes membres est en cour de réflexion au sein de la CCBVC.

Celui-ci absorberait l'ensemble des opérations et tâches de l'instruction des dossiers de demande de formalité d'urbanisme de chacune des communes. La décision finale et signature des actes demeurant de la compétence du Maire de chaque commune concernée.

2. Composition du Conseil Communautaire à compter de mars 2014 :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des divers documents communiqués avec la convocation.

Vu l'application de l'article L.5211-6-1 du CGCT, issu de la loi du 16 décembre 2010 et modifié par la loi du 31/12/2012, dite « loi Richard »

Vu l'article L.5211-6-1 du CGCT classant la Commune de Céré-la-ronde comme « commune entrante » dans un EPCI et devant être consultée sur la proposition d'accord local puisqu'elle est une « commune intéressée »

Vu le tableau comparatif proposé par Monsieur le Maire et transmis à Madame la Présidente de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher, construit sur la base de strates de démographie permettant ainsi aux plus petites communes d'obtenir 2 sièges en 2014.

Vu le tableau n°1 de répartition des 35 sièges de Délégués communaux au sein du Conseil Communautaire de la CC BLERE VAL DE CHER établi en appliquant les termes de la loi précitée qui ne donne qu'un siège aux communes les moins peuplées.

Vu le tableau de simulation n°2 de répartition des 43 sièges de Délégués communaux pouvant être prévu avec l'accord des 2/3 des communes représentant la moitié de la population totale, au sein du Conseil Communautaire de la CC BLERE VAL DE CHER proposé par Madame la Présidente, permettant aussi aux plus petites communes d'obtenir 2 sièges en 2014 au lieu d'1 actuellement.

Le Conseil Municipal de Céré la Ronde après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité, sur la proposition N° 2 de répartition des 43 sièges de Délégués communaux au sein du Conseil Communautaire de la CC BLERE VAL DE CHER, à compter et après les élections municipales de 2014.

3. Commission Culture-Tourisme :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la commission Culture-Tourisme qui invite l'Assemblée à désigner une ou deux personnes susceptibles d'intégrer la dite commission afin de participer à la prochaine saison culturelle 2014 devant être finalisée pour le 31 octobre 2013.

Les charges et disponibilités des membres du Conseil ne permettant pas de se libérer pour ces travaux, Monsieur le Maire se propose de représenter la commune jusqu'à la fin de mandature pour intégrer la Commission Culture-Tourisme de la CCBVC.

2013/244 - Compte rendu journée et repas CCAS du 29/04/2012

Monsieur le Maire, Monsieur le 2^{ème} Adjoint et Monsieur Patrick BACH Conseiller Municipal Délégué rendent compte de la journée du Banquet : 72 repas ont été servis dont 1 à une personne malade le jour du repas (71 présents).

Chacun se félicite de la qualité du repas servi par le boucher de Céré la Ronde et son équipe, Monsieur Gérard SOUDET, ainsi que de l'animation musicale du duo sept/huitième de Vallières les Grandes.

Le Conseil Municipal décide d'ores et déjà qu'il sera proposé aux Membres du CCAS de surseoir au choix de l'organisation du prochain repas 2014, pour en laisser l'initiative aux Conseils (Municipal et CCAS) qui seront mis en place en mars 2014.

2013/245 - Organisation Fête des écoles du samedi 29 juin 2013

Elle aura cette année lieu sur la commune de Céré-la-Ronde à partir de 15h00 au stade. Monsieur le Maire présente les besoins en matériels, personnels et réalisations qu'il a lui-même recensé suite à la réunion de préparation du 11 avril 2013 avec les enseignantes et les représentants des Parents d'Elèves.

Chacun des élus est chargé de recruter de la main d'œuvre les 2 jours précédant la fête pour l'installation des barnums et essentiellement le samedi matin de la fête pour les derniers préparatifs. Toutes les bonnes âmes sont les bienvenues.

Les chauffeurs municipaux, messieurs BARBIER et MAREST, devront assurer les navettes pour les répétitions préalables des différentes classes en relation avec leurs collègues de Genillé.

Comme il en est l'usage, la commune d'accueil, aura en charge l'approvisionnement du goûter de tous les enfants. La fourniture sera assurée par les commerces de Céré la Ronde.

2013/246 - Concours des Maisons Fleuries 2013

Le Conseil Municipal décide comme l'an passé d'ouvrir le concours 2013 à tous les foyers sans inscription préalable. Le jury passera sur toute la commune durant le mois d'août 2013.

Monsieur le Maire informe que la commune est une nouvelle fois inscrite auprès du SHOT 37 pour le concours des villes et villages fleuris 2013 et qu'elle aspire maintenant au Label Villes et Villages Fleuris par l'obtention d'une première fleur.

Marque de qualité de vie et d'attractivité du territoire, ce Label récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement avec l'aide et la participation de ses habitants.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal invite tous les particuliers et plus spécifiquement ceux de l'agglomération à fleurir leurs entrées, allées et balconnières afin que cela contribue à l'obtention d'une fleur. 30 € de bons d'achats en plants pour le fleurissement tel que présenté seront offerts aux 15 premiers participants demandeurs.

Compte tenu de la brillante 1^{ère} place obtenue au niveau Régional et Départemental en 2012, la commune ne peut postuler pour proposer à nouveau la candidature du jardinier en 2013.

Monsieur Léon DELWART, 3^{ème} Adjoint en charge des Associations est chargé de reprendre contact avec elles afin de définir une date de réunion pour L'organisation d'une éventuelle seconde édition du Forum des Associations.

2013/248 - Programme des Journées du Patrimoine des 14 et 15/09/2013

Monsieur Léon DELWART, 3^{ème} Adjoint en charge de la culture assurera comme les 2 années précédentes la visite de l'église toute la journée du Dimanche et une conférence sur les chemins de Compostelle aura lieu à partir de 16h00 avec l'intervention de Monsieur HUGUET de l'association Jacquaire de Tours.

2013/249 - Questions diverses.

- + **Activités des associations** : Monsieur Joël BORGET, Conseiller Municipal en charge de certaines festivités, pose la question sur les moyens de mobilisation et de participation aux différentes propositions d'animations. Après échange, il est évoqué la possibilité de mutualisation d'actions entre associations et le renforcement d'actions de communication.
- + **Proposition Shinnyo en** : Le spectacle annuel offert par l'Association Franco/Japonaise aura cette année lieu le vendredi 28 juin 2013 au soir au Château de Biard la Chapelle où un spectacle culturel sera suivi d'un buffet campagnard. Une introduction sur le Bouddhisme sera aussi proposée. Les cartes d'invitation numérotées pour chaque foyer de la commune seront distribuées avec le bulletin municipal N° 14 et devront être présentées, lors de la soirée, après inscription auprès du secrétariat de mairie.
- + **Le Bulletin Municipal N° 14** sera distribué à la fin de ce mois. Il sera largement consacré à la présentation des actions d'intégration de la Commune de Céré la Ronde dans la Communauté de Bléré Val de Cher. L'accent sera mis sur la modification du système fiscal appliqué aux ordures ménagères.
- + **Aménagement du Secteur St Vincent** : Cette opération, validée dans les orientations du PLU, mise à l'étude sous le contrôle des services du SDAP 37 (architectes des Bâtiments de France) doit entrer dans sa phase opérationnelle.

Monsieur le Maire rappelle le caractère social de ce projet (notamment la mise à disposition de logements pour personnes âgées ou à mobilité réduite), ainsi que le caractère environnemental (inscription dans le site de St Vincent, avec recherche paysagère et effort sur les économies de consommation énergétique).

A la suite de la validation des données administratives, techniques et environnementales, Monsieur le Maire propose de rechercher l'architecte, Maître d'œuvre, qui pourra mener à bien ce projet en obtenant le Permis de Construire et en recherchant également les financements pour que la mise en œuvre du chantier puisse intervenir en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De poursuivre les actions à mener pour obtenir le permis de construire et les aides financières indispensables.
- De donner mandat à Monsieur le Maire pour mener la consultation en recherche d'architecte Maître d'œuvre et signer tout document relatif.

- + **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** : Monsieur le Maire rappelle qu'il aura lieu le jeudi 11 juillet 2013 à 20h.

Monsieur le Maire porte connaissance aux conseillers de divers courriers, notamment de remerciements, et diverses réunions à venir.

PLUS DE QUESTION NE VENANT A L'ORDRE DU JOUR, M. Le MAIRE DECLARE LA SEANCE LEVEE A 24h00